

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Dominique SIX

L'ultime délibération concerne la gestion des ouvrages d'art sur le territoire de la commune de Niort pour le compte de la Communauté d'agglomération du Niortais. La commune de Niort dispose d'un patrimoine d'ouvrages qui est évalué à 230 ponts et 300 murs de soutènement. Il y a un certain nombre de contrôles périodiques à faire, type visite annuelle, visite triennale et des inspections détaillées. La Ville de Niort est en capacité avec ses services techniques d'assurer les visites annuelles et les visites triennales. La Communauté d'agglomération disposant d'ouvrages sur notre territoire, souhaite bénéficier des compétences et du savoir faire présents sur la commune de Niort pour l'exercice de ses missions de surveillance et de gestion. Nous vous soumettons une convention de partenariat. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de prestation et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

Monsieur le Maire

Merci. Des remarques peut-être ? Qui s'oppose, qui s'abstient ? Merci. Bonne soirée à toutes et à tous et à bientôt.